



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 26/05/2021

ID : 083-218300036-20210525-DCM2021\_035-DE



Délibération N°2021-035

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Nadine MARION représentée par Aude ABIME

Michel MANISCALCO représenté par Roland NARDELLI

Absent : Roger MALAMAIRE

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 00    Abstention : 00

### **AMENAGEMENT PAYSAGER DE L'ANCIEN DEPOT TECHNIQUE PRES DE L'ECOLE COMMUNALE : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-025 du 13 avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'aménagement paysager de l'ancien dépôt du service technique situé entre la salle polyvalente et l'école communale dans le quartier de l'Eglisonne pour un montant de 20 000€ HT soit 24 000€ TTC et a décidé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dépôt a été transféré sur une autre parcelle communale proche de la déchèterie dans le quartier du Fer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser l'aménagement paysager de cet ancien dépôt valorisant l'espace entre la salle polyvalente, l'école, le stade multisports, l'aire de camping-car et le théâtre de verdure.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet a été réévalué et présente un devis de la société SAS JM CHARRIER PAYSAGES d'un montant de 48 724.60€ HT soit 58 469.52€ TTC.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 relève le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics de travaux conclus avant le 10 juillet 2021 de 40 000€ HT à 70 000€ HT.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération et propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2021 d'un montant de 34 000€ soit 70% du montant HT des travaux.



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'aménagement paysager de l'ancien dépôt du service technique,

APPROUVE le choix de la société SAS JM CHARRIER PAYSAGES pour un montant de 48 724.60€ HT soit 58 469.52€ TTC,

DEMANDE une subvention d'un montant de 34 000€ au Conseil Départemental du Var,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE qu'une partie des crédits a été inscrite au budget primitif de la commune exercice 2021 et que l'autre partie des crédits sera inscrite en décision modificative n°1 du budget principal de la commune exercice 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

